

RÉPONSE – QE 402 A – 24.12

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 402 – 24.11

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

POUBELLES DE TRI

QUESTION

La Commune a déposé à différents points de la Commune des poubelles de couleur pour séparer les déchets dans la Commune (Papier, PET, déchets organiques et autres déchets)

- 1) Combien a coûté cette mise en place ?
- 2) À quelle fréquence ont lieu les ramassages ?
- 3) Comment sont triés et recyclés les différents déchets ?

RÉPONSE

- 1) CHF 810'000.00 TTC de matériel uniquement, conformément au vote du 19 mai 2015, par votre Conseil, de la délibération DA 618 A - 15.05, Crédit pour l'installation de corbeilles de tri sur le territoire de la Ville de Vernier.
- 2) 3 à 7 fois par semaine sur l'ensemble du territoire de la Commune selon l'utilisation des espaces publics et de la saison. Quotidiennement sur les grands axes de passage, par exemple aux arrêts de tram (Carrefour du Bouchet, Avanchets, Balaxert) ainsi qu'au quartier de l'Étang et sur le mail du Lignon.
- 3) Concernant le tri des déchets, les différents déchets sont triés à la source (c'est-à-dire par les usagers) lorsqu'ils déposent un déchet dans l'une des corbeilles des kits poubelles et selon les fractions suivantes : ordures ménagères, PET, alu-fer blanc, papier-carton, verre (préaux d'école seulement). Un tri complémentaire est effectué par nos équipes de voirie lorsque des erreurs sont visibles à la surface des corbeilles, et uniquement pour les fractions recyclables, car il n'est pas autorisé par le GESDEC de trier les ordures ménagères en raison de la présence de caninettes dans ces corbeilles.

Concernant leur recyclage, cela varie selon les fractions. Ainsi, ils sont acheminés par les services communaux dans les lieux suivants :

- Ordures ménagères : directement à l'incinérateur des Cheneviers (Aire-la-Ville)¹ : pas de valorisation hormis de la chaleur produite par la combustion des déchets, qui permet d'alimenter le chauffage à distance et de produire de l'énergie électrique (100'000 MWh par an).
- PET : conditionnement chez Papirec à Carouge, repreneur agréé de PET-Recycling, zone d'apport (obligatoire) puis envoyé à Poly Recycling AG à Bilten et RecyPET AG à Frauenfeld.

¹ Cela fait suite à la nouvelle directive du GESDEC concernant la présence importante de caninettes dans les ordures ménagères

- Alu-fer blanc : conditionnement chez Sogetri à Satigny (à ce jour) puis envoyés à Barec SA, qui sépare l'alu du fer-blanc. Les fonderies de l'aluminium se trouvent principalement en Allemagne via les filières d'Igora. Le fer-blanc est acheminé chez Elektrozin AG à Oberrüti, notamment pour séparer par électrolyse l'acier de la couche d'étain qui recouvre les boîtes de conserve ; cette opération est nécessaire pour ensuite envoyer le fer blanc en fonderie.
- Papier-Carton : conditionnement chez Retripa à Vernier puis acheminés vers la papeterie spécialisée la plus proche chez Perlen Papierfabrik à Perlen pour le papier, et chez SAICA à Laveyron (France) pour le carton.
- Verre : conditionnement chez Sogetri à Satigny puis envoyé à Vetropack à Saint-Prex pour traitement.

Nous précisons que le recyclage est effectué selon les filières agréées par Swiss Recycling au niveau national.

La question écrite QE 402 - 24.11 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 9 décembre 2024

